

2025/.....
Parafe

ARRETE N°75/2025

OBJET : NUMEROTATION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AN, NUMERO 406 SISE 64 AVENUE GOUNOD

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2212-28 ;

Vu l'article L 162-1 du Code de la voirie routière ;

Vu la demande de numérotage formulée par la propriétaire ayant fait l'acquisition de la parcelle cadastrée section AN, numéro 406 issue de l'unité foncière portant le numéro 64 avenue Gounod ;

Vu l'arrêté municipal n°78/2020 du 12 novembre 2020 déterminant les conditions du numérotage dans la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le numérotage de la parcelle cadastrée section AN, n°406, est assuré par la commune conformément aux prescriptions du présent arrêté ;

Article 2 : L'unité foncière constituée des parcelles cadastrées section AN, n°405 et 406 a fait l'objet d'une cession nécessitant une nouvelle numérotation, comme suit :

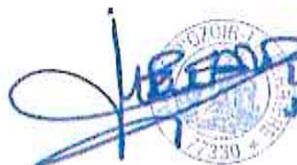
- ✓ la parcelle cadastrée section AN, n° 405 portera le n°64 de l'Avenue Gounod et la parcelle cadastrée section AN, n°406, objet de la cession portera le n°66 Avenue Gounod. Les deux logements implantés sur cette dernière seront différenciés par les lettres A et B comme indiqué sur le plan ci-annexé.

Article 3 : La fourniture des plaques de numérotation est à la charge du propriétaire.

Article 4 : Le présent arrêté pourra être déféré au Tribunal Administratif de Melun dans les deux mois à compter de sa réception.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 11 septembre 2025

Madame le Maire,
Christine FLECK.



Four le Maire
L'Adjointe Déléguée
Josyane MELEARD.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/09/2025

Application agréée E-legalite.com

Département :
SEINE ET MARNE

Commune :
OZOIR LA FERRIERE

Section : AN
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 11/09/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

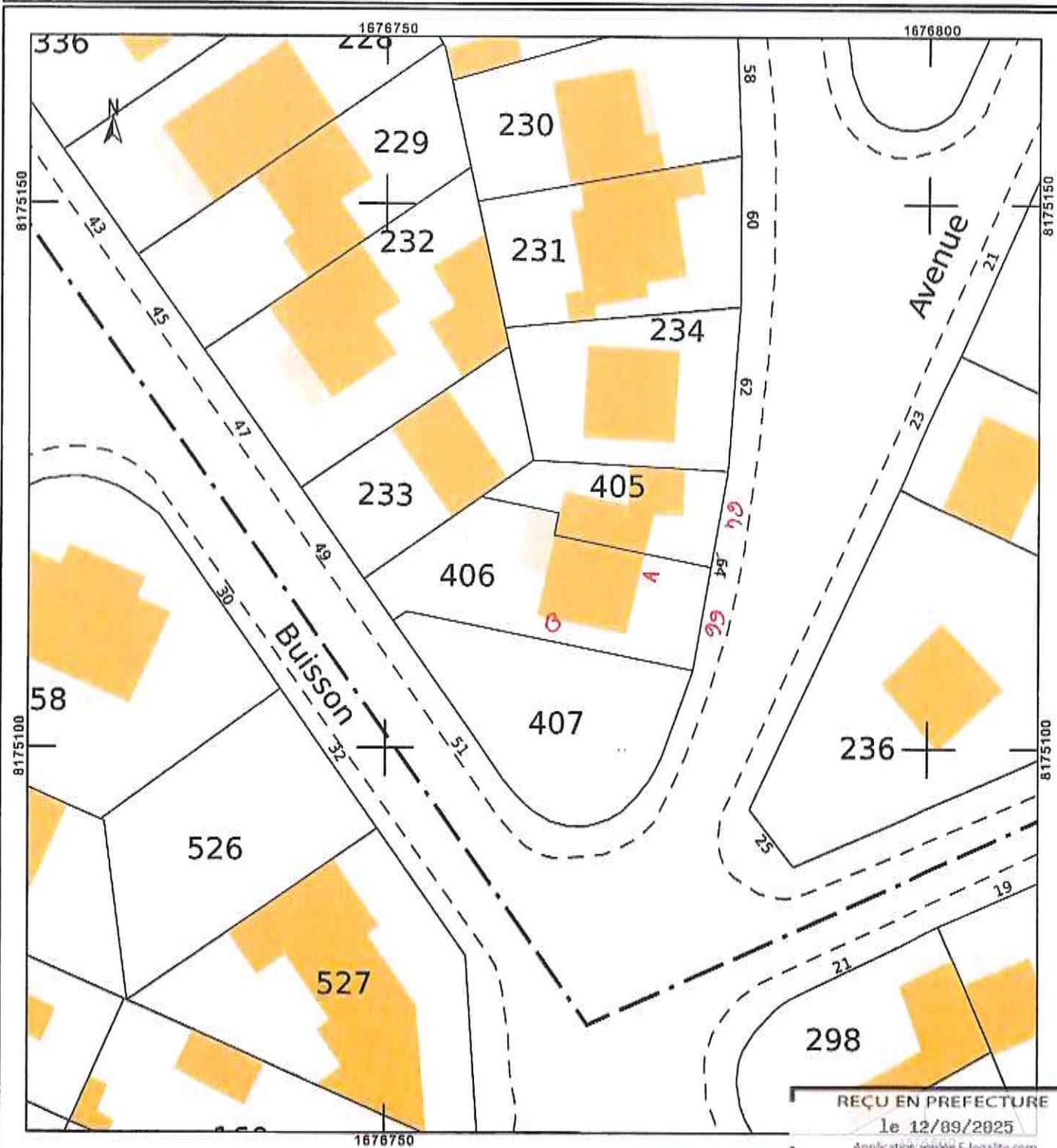
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

AFFICHÉ
LE 12.09.2025

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF DE SEINE-ET-MARNE
Pôle topographique et de gestion cadastrale 22 bd Chamblain 77010 77010 MELUN CEDEX
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



REÇU EN PREFECTURE
le 12/09/2025
Application: apwwe E-legalite.com